

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 18 août 2014, à 19h30 au Club Nautique.

1. OUVERTURE

Présences

Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère et maire suppléant
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Absence motivée

Monsieur Denis Racine, maire

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et madame Hélène D. Michaud, maire suppléant, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 11 personnes.

1. Ouverture

Madame Hélène D. Michaud, maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Hélène D. Michaud, maire suppléant, fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juillet 2014 et de la séance extraordinaire du 5 août 2014**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 juillet 2014
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 7 – juillet 2014 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - août 2014 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de juillet 2014
 - 7.2 État des résultats au 31 juillet 2014
 - 7.3 Procès-verbal du CCU de la séance du 6 août 2014
 8. **Avis de motion**
 9. **Règlements**
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Lotissement – demande de permis 2014-703 / subdivision du lot 5 087 161
 - 10.3 Avis de condoléances – madame Lynn Bourque
 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 13. **Deuxième période de questions**
 14. **Clôture de la séance**
 15. **Levée de l'assemblée**
-

14-08-197

II EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit tel que lu.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2014**

Séance ordinaire du 21 juillet 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

14-08-198

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2014 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 5 août 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

14-08-199

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 août 2014 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois d'août 2014 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 JUILLET 2014**

À la demande de madame Hélène D. Michaud, maire suppléant, la secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 juillet 2014.

14-08-200

II EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 juillet 2014 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 7 / JUILLET 2014**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 7 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 41 909.69 \$.

14-08-201

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de juillet 2014 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – AOÛT 2014

À la demande de madame Hélène D. Michaud, maire suppléant, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juillet 2014.

14-08-202

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 10 586.77 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 10 586.77 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de juillet 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de juillet 2014, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de juillet 2014 soit annexée au présent procès-verbal.

7.2 État des résultats au 31 juillet 2014

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 juillet 2014.

7.3 Procès-verbal du CCU de la séance du 6 août 2014

Monsieur Mario Émond, conseiller dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 6 août 2014.

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis de démolition (garage et abri à bois) 30, chemin des Pins

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

14-08-203

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'installation sanitaire ***30, chemin des Pins***

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-08-204

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'aménagement des rives (quai) ***68, chemin de la Montagne***

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-08-205

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de démolition ***70, chemin de la Montagne***

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

14-08-206

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'aménagement des rives (marches) 72, chemin de la Montagne

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-08-207

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis construction bâtiment secondaires 554, chemin des Merisiers

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-08-208

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 558, chemin des Merisiers

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

14-08-209

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 1618, chemin de la Colonie

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-08-210

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de captage des eaux souterraines 1720, ch. Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-08-211

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 2154, chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté conditionnellement à ce que l'abri à bateaux soit de la même couleur que le bâtiment principal;

14-08-212

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Lotissement – demande de permis 2014-703 / subdivision du lot 5 087 161

ATTENDU QUE monsieur Dany Laberge et madame Nadia Julien ont déposé le 4 juillet 2014 une demande de subdivision du lot 5 087 161 afin de créer les lots 5 476 289 et 5 476 290, au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

ATTENDU QUE les lots créés respectent la norme du 4 000 mètres carré minimum exigés dans la zone visée par la présente demande;

ATTENDU les dispositions des règlements de zonage (numéro 122) et de lotissement (numéro 123);

14-08-213

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil approuve le plan de lotissement (demande de permis 2014-703), préparé par madame Élisabeth Génois, arpenteur-géomètre en date du 6 juin 2014, portant le numéro de minute 11501 conditionnellement à la démolition de l'abri à bois et du garage situé sur le lot 5 476 290 et que l'installation septique présente sur le lot 5 476 289 sera à refaire lors d'une construction sur le lot 5 476 290;

QUE ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur;

QUE l'inspecteur municipal est autorisé à émettre le permis de lotissement requis;

10.3 Avis de condoléances – madame Lynn Bourque

CONSIDÉRANT le décès survenu de madame Lynn Bourque, résidante saisonnière au lac Sergent, depuis de nombreuses années;

14-08-214

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à son conjoint, monsieur Richard Dion et à la famille éprouvée;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de madame Lynn Bourque à la *fondation du cancer du sein du Québec*.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

11.1 Projet de parc urbain – suivi du dossier

Madame Hélène D. Michaud, conseillère, informe les citoyens des nouveaux développements concernant la création du parc urbain.

11.2 Réparation du lecteur de cartes magnétiques

Le système des cartes magnétiques a eu quelques ratés dans les dernières semaines dont plus particulièrement les derniers jours. La Ville a donc procédé à des réparations majeures du système (changement du transformateur électronique, installation d'un nouveau lecteur de cartes, etc). Tout fonctionne bien maintenant.

11.3 Traçage de lignes jaunes – axes routiers principaux

Les lignes jaunes se sont effacées à plusieurs endroits au lac. Des correctifs devront être apportés.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Hélène D. Michaud, maire suppléant, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21h00.

14-08-215

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Hélène D. Michaud, conseillère
Maire suppléant

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière